



## Pension Alimentaire

-----  
Par Koba

Bonjour,

Nous avons divorcé en février 2019, par consentement mutuel.

A l'époque, c'était une garde alternée sans PA.

Or, la situation a changé. Le père est demissionnaire . J'ai la garde exclusive puisqu'il ne s'occupe plus de ses enfants.

Il ne verse pas de PA.

Il est bénéficiaire du RSA, car il ne veut pas travailler.

Il est propriétaire de son logement, évalué à 600 000 euros. Il ne paie plus d'emprunt depuis 2019 et a de l'épargne.

Comment faire pour obtenir une PA malgré ses revenus de RSA?

(Vous aurez compris qu'il vit des aides sociales et ne souhaite pas travailler....)

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut saisir le JAF pour demander une pension alimentaire du père pour vos enfants.

Le juge appréciera vos revenus et charges respectifs et décidera en fonction.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]